

Noël dans les écoles



Ecole
maternelle
du Clos
Saint Paul

Ecole élémentaire
Eugène
CAUCHOIS



MSE ACTUALITES est
rédigé et mis en page
par les élus de
la commission information
et communication



Il est de tradition en début d'année de se présenter les vœux, de souhaiter ce qu'il y a de meilleur pour chacun d'entre nous et évidemment d'espérer la santé. Cette tradition est bien difficile pour 2021 car,

depuis près d'un an, nous devons vivre avec la Covid-19. J'ai bien sûr une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont perdu un être cher du fait de la pandémie. Espérons que cette année soit celle qui nous permettra de vaincre ce virus.

Cette situation nous invite à initier des solidarités concrètes avec l'ensemble de nos habitants. C'est pour cela que nous continuons à répondre aux diverses sollicitations, notamment de nos aînés, que nous avons élargi au plus de 70 ans la distribution, par les élus, des boîtes de chocolats, que nous en avons aussi portées dans les maisons de retraite alentours où vivent des habitants de la commune, que nous avons maintenu la venue du Père Noël dans les écoles, même si cette année il est passé la nuit déposer les cadeaux pour ne faire prendre aucun risque aux élèves. Ces actions, qui ne règlent pas la situation, apportent un petit peu de baume au cœur dans un contexte de gestion de crise qui paraît on ne peut plus aléatoire.

La question qui revient dans les discussions est la suivante : " Quand vais-je pouvoir me faire vacciner ?" Les "publics à risque" n'arrivent pas à avoir de rendez-vous. L'État n'est pas en capacité d'approvisionner correctement et à la hauteur des besoins, alors que désormais 30 millions de français souhaitent accéder au vaccin.

Dans un courrier récemment adressé aux maires, Madame Orzechowski, Préfète de l'Oise, nous informe que la vaccination est un succès. Cependant, elle a décidé, au regard de la raréfaction des doses et au respect impératif de la seconde injection, que seront accueillies dans les centres du 27

janvier au 2 février uniquement les personnes ayant reçu la première piqûre. Les prochaines dates pour les nouvelles primo-injections auront lieu au mieux fin février, voire début mars.

Si on fait un petit calcul, 1,48% de la population de l'Oise en 2 mois seront totalement vaccinées. Donc, si on garde ce rythme et que, comme en France, la moitié des isariens envisage de se faire vacciner, soit 412 250 personnes sur une population de 824 500 habitants (INSEE 2017), il nous faudra près de 6 ans pour atteindre ce chiffre.

De qui se moque-t-on ?

Comme pour les masques, comme pour les tests, les carences du gouvernement éclatent au grand jour, s'inscrivant dans la logique des coups portés au système public de santé, à la recherche et à nos capacités industrielles depuis des années.

La formidable performance des chercheuses et chercheurs aux quatre coins de la planète pour contrer ce coronavirus s'est malheureusement accompagnée d'une course effrénée des grands laboratoires pour obtenir le jackpot au lieu de jouer la coopération.

Dans le même temps, le laboratoire Sanofi a annoncé la suppression 1 000 emplois en France, dont 400 dans la recherche et développement. De 2008 à 2021, le nombre de sites de Sanofi est passé de onze à quatre. Avec ces dernières annonces, il descendra à trois, alors même que l'entreprise a touché près de 1 milliard d'aides publiques en dix ans et qu'elle a versé 4 milliards d'euros à ses actionnaires. Il faut que le vaccin devienne un bien public mondial, librement accessible à toutes et tous comme demandé par l'OMS et échappe à « big pharma », aux requins des grandes sociétés pharmaceutiques.

C'est dans ce contexte qu'avec l'équipe municipale nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Le Maire,
Alain Boucher



La vie de la commune



Inscriptions scolaires 2021



Les inscriptions scolaires des enfants nés en 2018 ainsi que celles des enfants qui seront **nouvellement scolarisés** dans les écoles de la commune en septembre 2021 auront lieu du :
08 février au 12 mars 2021.

Toutefois, compte tenu des mesures sanitaires, ces dernières sont réalisées par mail via un échange de documents sur : **mairie.monchysainteloi@orange.fr** ou **par dépôt du dossier d'inscription dans la boîte aux lettres de la Mairie.**

Le formulaire d'inscription (1 formulaire par enfant) est téléchargeable sur le site de la commune « monchysainteloi.fr » .

Cet imprimé, complété et signé, est à retourner en Mairie accompagné des copies des pièces suivantes :

- Le livret de famille.
- La carte d'identité des parents (recto et verso).
- La partie vaccination du carnet de santé de l'enfant (préciser le nom et le prénom de l'enfant).
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois du (ou des) parent(s) responsable(s) de l'enfant.
- La carte d'assuré social du parent sur lequel est inscrit l'enfant.

En cas de besoin des services du bus, du périscolaire, de la cantine, il convient de vous rapprocher de Mme MARTIN, directrice du service jeunesse via la messagerie : **sej.mse@gmail.com.**



Une nouvelle responsable



Depuis le 11 janvier, Mme Estelle THOUMIN-DEBARQUE a pris le poste de Directrice Générale des Services à la mairie de Monchy Saint-Eloi.

Elle a sous sa responsabilité le fonctionnement de l'ensemble des services de la commune: administratif, technique, jeunesse, la médiathèque et le personnel. Un poste qu'elle connaît puisqu'elle exerçait auparavant à la mairie de Mouy où elle occupait le poste de directrice générale adjointe depuis 2013.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous vous rappelons que la mairie reste ouverte mais, en cette période, le personnel ne reçoit que sur rendez-vous. Vous pouvez contacter la Directrice par mail ou par téléphone aux coordonnées et horaires indiqués en fin de bulletin.

VACCINATION COVID 19

LA CAMPAGNE DE VACCINATION A DEMARRÉ POUR LES PLUS DE 75 ANS...

Gratuite, la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans vivant à leur domicile a débuté lundi 18 janvier 2021 dans différents centres de vaccination.

Si vous êtes concerné, vous pouvez vous faire vacciner dès à présent dans un des centres de vaccination ouverts de votre choix. La prise de rendez-vous se fait soit par téléphone, soit en ligne.

Différents centres de vaccination sont actuellement ouverts dans l'Oise dont huit à proximité de Monchy et peuvent donc accueillir les personnes âgées de 75 ans et plus. Vous pouvez les contacter directement.

Beauvais	Centre hospitalier, 40 avenue Léon Blum	www://doctolib.fr	03.44.11.26.26
Clermont (Breuil le sec)	CH Isarien, site de Fitz-James, rue Guy Boulet	www://keldoc.com	03.44.77.50.15
Compiègne	CH intercommunal Compiègne-Noyon, 8 avenue Henri Adnot		03.60.40.70.93 03.44.23.66.33
Compiègne	Polyclinique Saint-Côme, 7 rue Jean-Jacques Bernard	www://doctolib.fr	09.70.30.17.02
Creil	GHPSO, boulevard Laennec	www://doctolib.fr	03.44.61.66.97 03.44.61.66.98
Creil	Maison de santé pluriprofessionnelle, 59 rue du Plessis Pommeraye	www://doctolib.fr	03.65.65.72.53
Nogent sur Oise	Centre municipal de santé, 95 rue du Général de Gaulle. <i>Les vaccinations se limiteront aux rendez-vous déjà pris.</i>	www://doctolib.fr	03.75.19.01.03
Senlis	GHPSO, avenue Paul Rougé	www://doctolib.fr	03.44.61.66.97 03.44.61.66.98

Cette liste est évolutive. De nouveaux centres ouvriront en fonction des perspectives de disponibilité des vaccins.

Vous pouvez aussi vous inscrire soit par téléphone au numéro national, le 0 800 009 110 (6h-22h) ou sur internet via le site : <https://sante.fr/carte-vaccination-covid>.

Pour les personnes dont la situation de santé ne permet pas de se rendre dans un centre de vaccination, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et ses partenaires travaillent d'ores et déjà à la mise en place d'équipes mobiles qui pourront vacciner en grande proximité ou au domicile des personnes dans l'incapacité physique de se déplacer.

A noter : Le jour du rendez-vous, il faut se présenter avec sa carte d'identité et sa carte vitale (ou une attestation de droits), ainsi que sa carte de mutuelle.

Sources : communiqués des 14 et 16 janvier 2021 de la préfecture de l'Oise

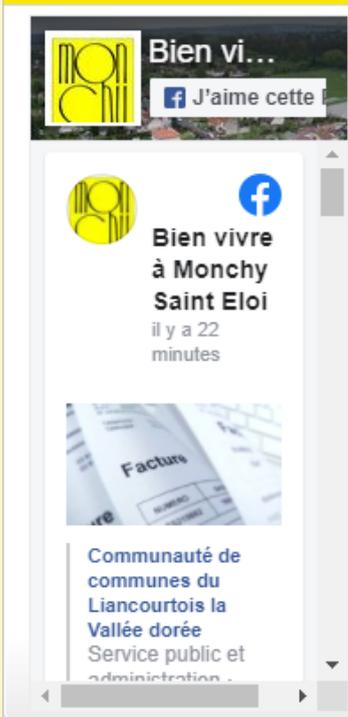
Toute l'équipe municipale et la commission communication et informations vous souhaitent une bonne année 2021!

Vous retrouverez sur le site ...

Actualités

- Bulletin municipal de décembre
- Nouveautés de décembre à la bibliothèque
- Extraits conseil municipal 17 juin 2020
- Extraits conseil municipal 9 juin 2020
- Extraits conseil municipal 26 mai 2020
- Accueil du public en mairie
- L'indispensable 2019-2020
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Règlement intérieur des services à l'enfance

Le Facebook de la commune



www.monchysainteloi.fr

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h00
13h30 à 17h00

Uniquement par téléphone et par courriel, jusqu'à nouvelle information.

Renseignements et rendez-vous :

03 44 71 00 68

Courriel :

mairie.monchysainteloi@orange.fr

Notre site : www.monchysainteloi.fr

Page Facebook : Bien vivre à Monchy Saint Eloi

Les permanences de Monsieur le Maire restent suspendues. Toutefois il est possible de laisser l'objet de votre requête en mairie, afin d'être recontacté.

Recensement pour la journée d'appel et de préparation à la défense

Le recensement a lieu désormais dès l'âge de 16 ans. Les jeunes filles et les jeunes hommes de nationalité française doivent se présenter en mairie pour se faire recenser, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de

l'anniversaire.

Se munir :

- du livret de famille des parents,
- de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité française,
- d'un justificatif de domicile.

Il leur sera délivré une attestation de recensement qui devra être présentée lors de l'inscription à tous les examens et concours, y compris le permis de conduire.

Bibliothèque municipale

Téléphone : 03 44 71 16 49

Courriel :

bib.monchysainteloi@orange.fr

La bibliothèque est ouverte depuis le 2 décembre aux **horaires suivants :**

Mercredi & Samedi :

9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

Vendredi :

14h00 à 18h00

Rappel, à l'entrée :

Port du masque obligatoire et mise à disposition de gel hydro alcoolique.

Etat civil

Depuis janvier 2003, conformément à l'article 98 du code civil relatif au respect de la vie privée, les personnes souhaitant paraître dans cette rubrique doivent remplir en mairie une fiche «Accord pour publication d'acte d'état civil».

Voici les personnes pour lesquelles nous avons reçu une autorisation.

Ils nous ont quittés :

M. GYDE Roger, le 06 Septembre 2020.

Mme DRYJA Jeanne, le 08 Décembre 2020.

M. BARATTE Jean, le 12 Décembre 2020.

M. JANVOINE Germain, le 22 Décembre 2020.



www.monchysainteloi.fr

